

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 2000/130 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE 196 AU NIVEAU DU LIEU-DIT «TREVOLE » AU SUD DE PROPRIANO : MISE EN SECURITE DE DIVERS ACCES

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2000

L'An deux mille, et le vingt-huit septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, ANTONA Joseph, BONACCORSI Jean-Claude, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LANTIERI Jean-Baptiste, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOSCONI François, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIERI Pierre-Timothée, PIETRI Don Pierre, RENUCCI Simon, de ROCCA SERRA Camille, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint, ZUCCARELLI Émile

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR

M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. CHIARELLI Joseph à Mme BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne

#### ETAIENT ABSENTS : MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, BUCCHINI Dominique, COLONNA Jean-Charles, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, GANDOLFI-SCHEIT



Sauveur, GIACOBBI Paul, JALPI Jean, QUAJASTANA Paul, STEFANI Michel, TIBERI François, VINCIGUERRA Marie-Jean.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 2000/19 AC de l'Assemblée de Corse du 3 mars 2000 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'avis du service des domaines du 15 juin 2000,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**APPROUVE** le projet d'aménagement de la Route Nationale 196 au lieu-dit «Trevole», au Sud immédiat de Propriano, afin de sécuriser divers accès ainsi que ses principales caractéristiques, tel que décrit dans le rapport annexé à la présente délibération.



**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment les procédures d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 septembre 2000

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

**José ROSSI**



---

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2000**

---

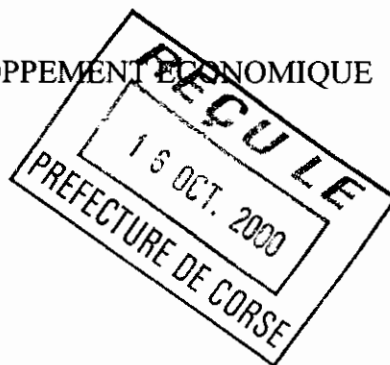
REUNION DES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2000

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**ROUTE NATIONALE 196 : AMENAGEMENT DE DIVERS ACCES  
AU NIVEAU DU LIEU-DIT «TREVOLE » AU SUD  
DE PROPRIANO**

COMMISSION COMPETENTE : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES**

OPERATION

**AMENAGEMENT DE DIVERS ACCES AU NIVEAU DU LIEU-DIT**

**TREVOLE AU SUD DE PROPRIANO**

**R.N.196**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet d'aménagement de la R.N.196 au niveau du lieu-dit Trevole, au sud immédiat de Propriano, entre le PR 71+100 et le PR 71+500, en vue du lancement des enquêtes publiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire pour permettre l'acquisition des emprises nécessaires.

## 1) OBJET DE L'OPERATION

Cet aménagement est situé en dehors de l'agglomération de Propriano, sur les communes de Viggianello et Propriano et se développe entre le PR 71+100 et le PR 71+500, sur environ 400 mètres (entre le carrefour RN196/RD19a à Santa Giulia et le carrefour RN196/Chemin communal menant à la décharge du SIRTOM).

Il consiste à aménager un carrefour avec le chemin communal de Trévole et à mettre en sécurité divers accès riverains avoisinants ce chemin communal.

Les 250 premiers mètres concernent la mise en sécurité de divers accès, notamment au niveau du chemin communal de Trévole, par la création d'une voie centrale de tourne à gauche entrecoupée par des îlots en béton teintés.

Les derniers 150 mètres seront uniquement revêtus par une couche de roulement.

## 2) ETAT ACTUEL

Le carrefour actuel ne présente aucune voie de stockage pour les véhicules arrivant de Propriano et désirant se rendre au lieu-dit Trévole.

De plus, les véhicules accédant à la Route Nationale 196 depuis les propriétés riveraines situées à l'Est ont une visibilité insuffisante vu le rayon en plan.

Bien que les données d'accidentologie ne laissent apparaître aucun accident corporel mortel ou grave, de nombreux chocs entre un véhicule en mouvement de tourne à gauche à partir de la Route Nationale ou du chemin communal de Trévole avec un véhicule roulant sur la R.N.196 ont été recensés (environ une dizaine en 1999).

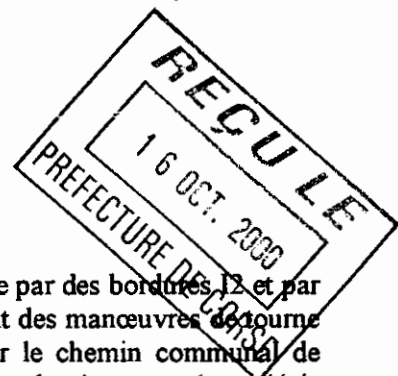
La mise en sécurité de ces accès s'avère nécessaire.

## 3) DESCRIPTION DE LA SOLUTION PROPOSEE

Le projet retenu consiste à construire une voie centrale de 3,00 m, protégée par des bordures et par un îlot central rempli de béton teinté, qui mettra en sécurité les véhicules effectuant des manœuvres de tourne à gauche de la Route Nationale venant de Propriano et désirant sur rendre sur le chemin communal de Trévole ou dans les propriétés riveraines ou les mouvements de tourne à gauche inverses (propriétés riveraines vers Sartène).

Les principaux travaux à réaliser sont des travaux de terrassements et principalement de déblais, ainsi que des travaux d'assainissement et de chaussée.

L'assainissement de la chaussée sera traité par des buses de diamètre 800 mm situées sous accotements.



Les travaux de chaussée consistent pour les parties en épaulement à mettre en œuvre 30 cm de GNT pour fondation, 16 cm de GB et 6 cm de BB, les parties en renforcement (chaussée actuelle) sont uniquement retraitées par 6 cm de BB.

Estimation de la solution proposée :

Dégagement d'emprises	174.500
Terrassements	221.300
Assainissement	631.000
Ilot et accotements	311.800
Chaussées	525.800
Frais de surveillance	100.000
Frais de laboratoire	100.000
TOTAL F HT	2.064.400
SOMME A VALOIR 10%	2.270.840
TOTAL F TTC	2.452.507
TOTAL F TTC ARRONDI	2.500.000

Poste travaux : 2.500.000 F (estimation datant de mai 2000)

Poste acquisitions foncières : 200.000 F (estimation des domaines 194 400 F en date du 15 juin 2000)

Poste études : 200.000 F

**Coût total de l'opération : 2.900.000 F TTC**

#### **4) CONCERTATION**

Les communes de Viggianello et Propriano ont émis un avis favorable sur ce projet : délibération de la commune de Viggianello du 2 juillet 1999 et délibération de la commune de Propriano du 24 juin 2000.

#### **5) FINANCEMENT**

Les travaux seront financés à 100% par la Collectivité Territoriale de Corse, dans la mesure où les travaux sont situés hors de l'agglomération.

#### **6) CONCLUSION**

Je propose à l'Assemblée de Corse :

- 1) d'approuver le projet d'aménagement de la R.N.196 au niveau du lieu-dit Trevoles, au sud immédiat de Propriano, afin de sécuriser divers accès, ainsi que ses principales caractéristiques,
- 2) de m'autoriser à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment les procédures d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, d'enquête parcellaire et d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD



Des uise  
envoyer avec la cote  
de Mme Eltoni (Cere)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

**MAIRIE  
DE PROPRIANO**

Séance du 24.06.2000  
L'an Deux Mil  
et le Vingt Quatre Juin  
à 10 H30 , le Conseil Municipal  
de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence  
de Mr. Emile MOCCHI, MAIRE.

**OBJET :**

Aménagement routier Commune.

**PRESENTS :**

MOCCHI E., CAVALLI J.B., CHIPPONI P.,  
LEANDRI A., CODACCIONI J., MONDOLONI P.,  
FONDACCI J., GIRASCHI P., MONDOLONI J.C.,  
VARGAS J., LEANDRI A.F., PAOLI E., DUVAL V.  
FAGGIANI N., PASQUINI T.

**PROCURATIONS :**

ARRII P.F. par CAVALLI J.B.  
SCANAVINO J. par MORESCHI M.  
PIETRI C. par PAOLI E.

**ABSENTS EXCUSES :**

GORI J.L., GALARDELLI E.,  
CESARI J.,

J.B.CAVALLI est désigné pour remplir les  
fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire fait un exposé sur les opérations routières  
à entreprendre dans les meilleurs délais, afin de fluidifier un  
trafic automobile de plus en plus intense.



Délibération du Conseil Municipal du : 24 Juin 2000 : Suite

**MAIRIE**  
**DE PROPRIANO**

**1. "Tourne à gauche dit de TREVOLE"**  
**(Commune de VIGGIANELLO) :**

Cette réalisation est un aménagement de sécurité qui terminera la section de la RN 196 (Côté Sud) entre le giratoire de SANTA-GIULIA et le carrefour du SIRTOM.

Le Conseil Municipal, après un exposé, adopte sans réserve, l'étude qui nous est soumise par l'Assemblée de Corse.

**2. "Tourne à gauche au droit de la Station Service B.P. sur la R.N.196" et le Chemin communal du FRUSTERU" :**

Cette intersection extrêmement fréquentée, car elle permet l'accès au Port de Corse, se révèle d'une urgence absolue. Les accidents y sont de plus en plus nombreux.

Les caractéristiques physiques telles que présentées par les services de l'Assemblée de Corse constituent une bonne analyse technique et permettrait de mettre un terme à une situation intolérable en zone urbaine.

**3. "Les services techniques de l'Assemblée de Corse" ont présenté plusieurs projets qui ont été abandonnés par suite d'une appréciation approximative des conséquences économiques, de difficultés techniques imparfaitement évaluées ou de difficultés foncières insurmontables :**

En définitive le projet dit "déviation haute" avec tunnel, prend en compte les objectifs définis dans le dossier de concertation.

L'enquête publique a été suivie par un nombreux public.

Les débats parfaitement menés par les représentants des services techniques de l'Assemblée de Corse, ont permis à tout un chacun d'être parfaitement informé des caractéristiques du projet et il en est résulté une appréciation favorable largement majoritaire.

Délibération du Conseil Municipal du : 24 Juin 2000 : Suite

**MAIRIE**  
**DE PROPRIANO**

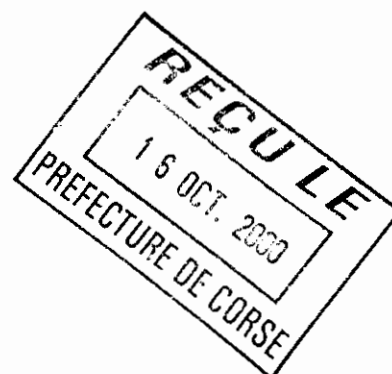
**Le Conseil Municipal, pour ce qui le concerne, a émis un avis favorable à cette réalisation qui s'inscrit dans le cadre d'un aménagement routier moderne, permettant des liaisons rapides et confortables à hauteur de l'évolution du trafic et digne du 3ème millénaire.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**



LE MAJRE

E. MOCCHI.



Ajaccio, le 15 juin 2000

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX  
DE LA CORSE DU SUD  
CENTRE DES IMPOTS FONCIER  
INSPECTION DOMANIALE  
6, PARC CUNEO D'ORNANO BP 409  
20195 AJACCIO CEDEX

TELEPHONE :04 95 51 96 20  
TELECOPIE :04 95 51 95 03

Enquêteur : T.POGGIOLI  
Inspecteur

**REFERENCES : SEI n°00/103**

**RAPPORT**

Rapport d'ensemble portant évaluation sommaire et globale des emprises nécessaires à l'aménagement de la RN 196, lieu dit « Trevole », commune de PROPRIANO.

Service Consultant. Collectivité Territoriale de Corse  
Direction des Routes et Infrastructures. Service des Routes de Corse du Sud.  
Hotel de Région. 22, cours Grandval. B.P.215  
20187 AJACCIO CEDEX 1

Date de la Consultation. 18 Mai 2000. (Réf. LC / VE / MFM / 314.2000.)

Opération soumise au contrôle : Objet et but.

Aménagement d'un tronçon de la RN 196, sur la commune de Propriano.

I - Nature, caractéristiques, implantation des immeubles à évaluer.

Les emprises concernées par les acquisitions projetées portent sur le territoire de la commune de Propriano, et plus précisément dans une section péri-urbaine, au lieu dit « Trevole », secteur de Santa Giulia. Le projet consiste en l'aménagement d'un tourne à gauche, au droit du chemin de Trevole.

En fonction des plans fournis, ainsi que d'une visite globale du site, il apparaît qu'une seule parcelle est concernée, cadastrée Section AE n°84, d'une contenance totale

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE**

**COMMUNE DE VIGGIANELLO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 02 JUILLET 1999**

*L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le deux du mois de Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son siège, Mairie de VIGGIANELLO, sous la présidence de Monsieur PERLA Paul - François, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*PERLA Paul - François, BENETTI - PIAZZA Marie - Jeanne, MONDOLONI Marie - Caroline, BARRAL Georges, MONDOLONI Jean-Yves.*

**ETAIENT ABSENTS :**

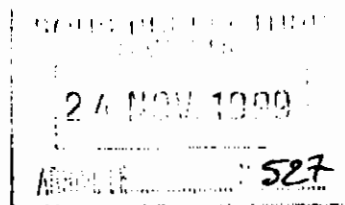
*PERETTI Louis, NESI Emile, NICOLAI Paul-Noel, LANFRANCHI Jean-Dominique, LANFRANCHI Mireille.*

*Mademoiselle MONDOLONI Marie - Caroline a été désignée, à l'unanimité des membres présents pour remplir les fonctions de secrétaire.*

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de tourne à gauche de l'intersection entre la RN 196 et le chemin communal classé dans le domaine public de la commune de VIGGIANELLO au lieu dit Trevole, c'est à dire entre le tourne à gauche du SIRTOM et le rond point de Santa Giulia.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme.*



de 9ha 57a 33ca, pour une emprise de 900 m<sup>2</sup>. Ce terrain supporte sur une bonne partie un ensemble bâti, à usage commercial (grande surface de bricolage et matériaux de construction) et d'habitation.

## II - Urbanisme . Réseaux.

\* La commune de Propriano dispose d'un POS approuvé le 26 Juillet 1976. La zone de POS concernée par le projet est la suivante:

Zone UI « zone mixte d'activités et d'habitation » .

### \* Réseaux.Divers.

Présence de réseaux publics eau, électricité, sur le site.

Projet en secteur urbanisé. Qualification des parcelles en cause: Terrain bâti ,mais qui conserve une constructibilité totale vu l'importance de sa superficie.

## III - Bases et montants des évaluations.

Compte tenu des caractéristiques du biens en cause et du marché immobilier local en la matière, les bases suivantes peuvent être retenues :

180F le m<sup>2</sup>

En fonction de la superficie de l'emprises, le montant de l'évaluations est le suivant:

Indemnité Principale.	Indemnité Remploi (20%)*	Indemnités accessoires**
162 000F	32 400F	/

\*En cas de Déclaration d'Utilité Publique il y aura lieu de prévoir une indemnité de remploi, évaluée ci dessus.

\*\*D'autres préjudices, non encore déterminés au stade actuel de l'enquête, peuvent être à indemniser.

Pour Le Directeur des Services Fiscaux

et, par Délégation

L'Inspecteur Evalueur

T. POGGIO  
Inspecteur

